

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 14 octobre à 20 heures.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

**Étaient présents** : tous les Conseillers sauf Monsieur WITTMER.

**Procurations** : /

Madame Marie-Odile BELIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.**

**Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Approuvé à l'unanimité.

**Pays de Montbéliard Agglomération**

- Monsieur le Maire présente au Conseil les rapports suivants :

- Présentation du rapport sur le service des ordures ménagères 2021
- Présentation du rapport sur le service de l'eau potable 2021
- Présentation du rapport sur le service de l'assainissement 2021

Le Conseil prend acte de ces rapports.

- Intégration de la commune de Dampjoux

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Dampjoux à PMA.

- Motion demande de garantie d'une stabilité fiscale

Le Conseil vote à l'unanimité la motion de demande à l'Etat de stabilité fiscale pour les collectivités territoriales.

**Subventions**

- Comice

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 60 €.

- Fonds de Solidarité pour le Logement

Pas de subvention accordée.

- Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté

Pas de subvention accordée.

**ONF : contrat d'approvisionnement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, comme prévu dans la délibération de destination des coupes, un contrat d'approvisionnement va être signé. Ce type de contrat a pour but de sécuriser l'approvisionnement des scieries locales.

**Assurance groupe**

Le Conseil décide de renouveler le contrat d'assurance groupe contre les risques statutaires souscrit avec le CDG.

**Motion de soutien diplôme universitaire Gestionnaire Administratif et Secrétaire de Mairie**

Le Conseil vote à l'unanimité la motion de soutien.

### **Avenant aux travaux lotissement**

Suite à l'augmentation des matières premières et de l'énergie affectant le marché lotissement, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant soumis par l'entreprise CLIMENT et donne pouvoir au Maire pour signer les pièces afférentes.

### **Eclairage public**

Dans le cadre de la sobriété énergétique, le Conseil Municipal décide que l'éclairage public sera coupé de 23h à 5h. Cette coupure prendra effet dès que les démarches administratives et l'intervention de programmation auront été réalisées.

### **Questions diverses**

- La quête du Souvenir Français aura lieu du 27 octobre au 2 novembre.
- Il n'y aura pas d'augmentations du tarif de ramassage des ordures ménagères en 2023.
- Le SIVU de la Chauillère compte 165 enfants scolarisés dont 101 sont inscrits au périscolaire.
- Le repas de fin d'année aura lieu le dimanche 18 décembre 2022.

Fait à ISSANS le 19 octobre 2022

Le Maire  
Gaston CHENU

